

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° T2023-16 DGASP
Culture

**Mise à disposition d'un
local communal et de
l'instrumentarium
Baschet**

LE MAIRE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2144-3 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L-2122-21 ;
VU le contrat d'engagement républicain signé le 06 octobre 2022 par l'association STRUCTURES SONORES BASCHET,
VU le contrat d'engagement républicain signé le 21 septembre 2023 par l'association CAMSP,

ARRÊTE

Du 3 octobre 2023 au 25 juin 2024

Article 1 : La ville met à disposition de l'association STRUCTURES SONORES BASCHET, représentée par Monsieur Pierre CUFFINI, Président et l'établissement CAMSP « Bouton d'or – Saint-Michel-sur-Orge » représenté par Mme Marie-Laure BERTEAUD, Directrice, une salle de l'école d'arts au Centre culturel Baschet ainsi que la mise à disposition de l'instrumentarium Baschet sis 5 place Yvonne et Jeannine TRIHORAU 91240 Saint-Michel-sur-Orge,

Article 2 : Une convention jointe fixe les modalités de mise à disposition du matériel susmentionné,


Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
 - Aux intéressés,
- chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait en Mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le



Le Maire,


Sophie RIGAULT